



**Association de protection de l'environnement
St- Etienne lès Remiremont**

St- Etienne lès Remiremont, le 27 septembre 2013

Association de protection de l'environnement
Publiée au J.O. du 04.08.1993. Maison des associations
88200 St- Etienne lès Remiremont

OBJET : demande de fermeture définitive de la centrale d'enrobés
de St- Etienne lès Remiremont.

Monsieur le Préfet,

Notre association dénonce depuis vingt ans la pollution générée par la centrale d'enrobage à chaud installée sur la commune de St-Etienne lès Remiremont. Les fumées toxiques de bitume chargées notamment en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) ainsi que les nombreuses pathologies (notamment sanguines) recensées à proximité de l'exploitation nous ont toujours vivement inquiétés.

De ce fait, nous avons alerté à maintes reprises les services de l'Etat (ARS, CIRE, DREAL...) ainsi que vos différents prédécesseurs sur les dangers que représentait une telle industrie installée en milieu urbain à proximité d'habitations, de commerces, d'écoles....

Force est de constater que nos arguments ne furent que très peu entendus !...

Or, le 11 septembre dernier, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a rendu public un rapport explosif concluant et reconnaissant le bitume comme cancérogène renforçant si besoin était nos convictions.

Les résultats de cette étude sont sans appel réduisant à néant les propos de l'industriel et des services de l'Etat d'un "*bitume inoffensif*."

Par conséquent, devant ce grave problème de santé publique qui s'est installé insidieusement sous nos yeux comme l'a été l'amiante en son temps, nous vous demandons de prendre la décision de fermer définitivement cette exploitation. Représentant un réel danger, de telles installations ne devraient pas être autorisées à s'implanter à proximité d'activités humaines afin de préserver la santé de tout un chacun.

Sans doute soucieux du bien être et de la qualité de vie des habitants de l'agglomération romarimontaine, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, toute notre profonde considération.

Pour l'association.
Philippe GERMAIN (Président)

PJ : Article du journal "Le Monde" et communiqué de presse de Maître Rinck

Copies : Madame Marisol TOURAINE, Ministre de la Santé, Monsieur Christian PONCELET, Président du Conseil Général, Monsieur le Député VANSSON, Maître Rinck avocat spécialiste du droit public, Maires de la Communauté de Commune de la Porte des Hautes Vosges, Madame le Maire de St-Amé, Vosges Nature Environnement.